



n°181 - 2026

Analyses et synthèses

# La situation des assureurs en France fin 2025



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

**En 2025, le secteur français de l'assurance bénéficie d'une dynamique favorable, porté par une forte collecte en assurance-vie, une amélioration de la rentabilité en non-vie et un renforcement des niveaux de solvabilité. Dans ce contexte, la structure des placements des assureurs demeure globalement stable au second semestre. La qualité des portefeuilles obligataires se dégrade toutefois, tandis que certaines expositions, bien que limitées, demeurent sensibles aux risques géopolitiques et sectoriels.**

**Les flux en assurance-vie atteignent un niveau exceptionnel en 2025 ainsi qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, qui coïncide avec une moindre collecte des dépôts bancaires<sup>1</sup>.** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, la collecte nette en assurance-vie s'accélère pour s'établir à 19,9 milliards d'euros (contre 13,3 Md€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, cf. Graphique 5). Cette progression est principalement imputable aux supports en euros (+5,4 Md€ de surplus de collecte nette en un an, pour atteindre 5,9 Md€ de collecte au 1<sup>er</sup> trimestre 2026) et dans une moindre mesure aux supports en unités de compte (surplus de +1,2 Md€ sur un an, pour atteindre 14,0 Md€ au T1). Sur l'ensemble des branches d'assurance vie (y compris assurance-décès, épargne retraite, santé assimilée à la vie), les assureurs enregistrent une progression des primes acquises (+ 10,2 %) et un recul des prestations (rachats et sinistres, - 4,6 %) en 2025 (cf. Tableau 1).

**En assurance non-vie, la rentabilité technique se redresse. Le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non-vie atteint 95,3 % fin 2025, en baisse de 1,3 point sur un an (cf. Graphique 8).** En 2025, les primes acquises d'assurance non-vie en affaires directes progressent de 5,6 %, tandis que les sinistres enregistrent une hausse plus modérée de 1,4 % (cf. Tableau 2). Cette croissance des primes est particulièrement marquée pour les deux principales lignes d'activité : l'assurance automobile (+7 %) et l'assurance incendie et dommages aux biens (+8 %) (cf. Tableau 3). L'évolution des sinistres est plus contrastée. On observe une baisse significative pour les lignes incendie et dommages aux biens (-10 %), en lien avec une sinistralité climatique moindre en 2025. À l'inverse, les prestations de frais médicaux enregistrent une hausse (+3 %), tandis que l'assurance automobile connaît une progression encore plus marquée (+10 %), principalement en raison d'une inflation persistante du coût des pièces détachées et de la main-d'œuvre dans le secteur de la réparation. Selon l'association SRA<sup>2</sup>(Sécurité et Réparation Automobile), la hausse du coût moyen des réparations atteint en effet 5,9 % en 2025 et 5,2 % pour les pièces de rechange.

**Les placements des assureurs s'élèvent à 2 819 Md€ en valeur de marché fin décembre 2025 en hausse de 5,5% sur un an, bénéficiant notamment de la bonne performance des marchés actions.** L'allocation des actifs des assureurs à fin décembre 2025 diffère peu de celle de fin juin 2025 (cf. Graphique 11). Les obligations souveraines représentent 19 % des placements après mise en transparence, les obligations du secteur financier 27 % et les obligations des sociétés non financières 10 % (contre respectivement 20 %, 28 % et 11 % fin juin 2025<sup>3</sup>). Les actions et participations représentent 21 % des placements. Les placements restants correspondent à des OPC principalement étrangers dont il n'est pas possible de détailler la composition<sup>4</sup>, à de la trésorerie, des prêts et des immobilisations corporelles.

**L'exposition des assureurs français au Moyen Orient et à l'Iran est quasi nulle à 0,09% (cf. Graphique 13).** Les émetteurs des titres en portefeuille sont principalement domiciliés en France et au sein de l'Union Européenne pour respectivement 48 % et 82 %. Cette stratégie d'allocation d'actifs leur permet de disposer d'une part très importante d'actifs liquides et de bonne qualité (51 %) pour faire

<sup>1</sup> Cf. A&S sur l'assurance-vie en 2025 ([n°179](#))

<sup>2</sup> [SRA Observatoire des sinistres de collision auto 2025](#)

<sup>3</sup> Les évolutions sont principalement liées à un changement méthodologique de transparisation affectant les catégories « Obligations » et « Actions » au profit de « Immobilier » et « Autres investissements » (cf. Graphique 11)

<sup>4</sup> Ces OPC représentent 18 % des placements : les chiffres indiqués constituent donc un minorant de leur poids final dans les placements des assureurs

face à de potentiels besoins accrus et soudains de liquidité (cf. Graphique 12). Elle permet notamment de limiter l'exposition aux risques de change et aux risques géopolitiques.

**La multiplication des zones de conflit fait peser des risques accrus sur le secteur de l'assurance maritime.** Son rôle est pourtant crucial dans un contexte de risque politique exacerbé. Ce marché est évalué à 40 Md\$ de primes en valeur en 2024 au niveau mondial (source : IUMI) et près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé en Europe. L'assurance maritime est regroupée avec l'assurance de transport aérien dans les reportings prudentiels européen et nationaux ce qui ne permet pas d'évaluer précisément ce marché au niveau français. Au niveau consolidé, l'assurance de transport maritime et aérien représente 4,7 Md€ de primes pour les groupes d'assurance français. Les assureurs sont peu exposés au risque de guerre, qui est systématiquement exclu des contrats d'assurance les plus répandus. Le risque de guerre est en effet couvert via des contrats spécifiques et des acteurs spécialisés, tel que le Groupement des assureurs en risques exceptionnels (Garex), principal acteur français sur le segment de l'assurance des risques de guerre.

**À l'actif des assureurs, les expositions présentant une intensité carbone élevée<sup>5</sup> représentent moins de 2,5% de leurs placements.** L'encours concerné s'élève à 69 Md€, dont 12 milliards d'euros liés uniquement au secteur de l'énergie (cf. Graphique 15). Les sociétés non financières représentent par ailleurs 531 Md€ d'expositions pour les assureurs. Certains secteurs seraient plus particulièrement impactés en cas de choc pétrolier lié aux tensions géopolitiques actuelles au Moyen-Orient.

**Les expositions des assureurs français au crédit privé sont limitées.** Selon le périmètre retenu, allant d'une définition restrictive limitée aux seuls fonds de dette privée à une approche plus extensive comprenant les obligations non cotées, elles représentent entre 0,6 % et 3,4 % du total de leurs placements (Cf. Graphique 16). Ainsi, les fonds spécialisés considérés comme relevant pleinement du crédit privé représentent 0,6% du total des placements. Les instruments titrisés, tels que les *collateralised loan obligations* (CLO) ou d'autres structurés de crédit par lesquels les assureurs portent un risque de crédit s'élèvent également à 0,6% des placements. Les investissements directs sous forme de prêts ou de dette non cotée (hors secteur financier et hors intragroupe) s'élèvent à 1,3%. Enfin, les expositions à des prêts logés dans des fonds généralistes (y-c. obligataires) ainsi que les expositions de dette d'entreprise détenues par des fonds peu liquides (infrastructure, private equity, gestion alternative) représentent 1% des placements.

**La qualité du portefeuille obligataire diminue en raison de la dégradation de la notation de la France passée de « AA » à « A » au second semestre 2025.** Les obligations souveraines françaises représentent en moyenne 26% des actifs obligataires. La part d'actifs bien notés est passée de 47% à 20% (cf. Graphique 14).

**Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (CSR) s'améliore : il s'établit à 250 % fin 2025, contre 238 % fin 2024 (cf. Graphique 17).** Cette amélioration concerne tous les types d'organismes sauf les bancassureurs qui voient leur ratio diminuer de 3 points de pourcentage par rapport à fin 2024, pour s'établir à 221 % fin 2025. Le ratio de solvabilité des autres organismes vie et mixtes progresse de 223 % fin 2024 à 240 % fin 2025 (cf. Graphique 18), et celui des organismes non-vie atteint 299 % fin 2025 contre 278 % fin 2024 (cf. Graphique 19). Ces évolutions s'expliquent par la hausse des fonds propres, qui atteignent 149 Md€ pour les organismes non-vie et 136 Md€ pour les organismes vie et mixtes (cf. Graphique 20), contribuant directement à l'amélioration des ratios de solvabilité. Cette progression s'inscrit également dans un environnement de hausse des taux longs (cf. graphique 21), qui améliore la valorisation économique des bilans des assureurs-vie en réduisant la valeur actuelle des engagements plus fortement que celle des actifs.

**Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR<sup>6</sup>.**

<sup>5</sup> Supérieure à 100tCO2/M€ en prenant en compte les scopes 1 et 2

<sup>6</sup> Ont contribué à cette étude : Frédéric AHADO, Laure CHANTRELLE, Céline YANG et Thao VU.

## SOMMAIRE

Chiffres clés .....	5
1. Activité vie.....	6
2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite .....	7
3. Activité non-vie .....	10
1. Structure du bilan .....	13
Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	13
1.1 Composition de l'actif.....	13
1.2 Composition du passif.....	14
2. Provisions techniques.....	14
3. Placements .....	15
4. Focus : Répartition des placements par zones géographiques et notation de la dette soveraine française .....	16
5. Focus : L'exposition au secteur de l'énergie et au crédit privé .....	17
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	19
1. Capital de solvabilité requis (CSR).....	19
2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme.....	21
Glossaire.....	22
Périmètre de l'étude .....	23

# Chiffres clés



Taux de couverture moyen du CSR :

**250 %** fin 2025 après **238 %** fin 2024



Organismes vie et mixtes :

**240 %** fin 2025 après **223 %** fin 2024



Bancassureurs :

**221 %** fin 2025 après **224 %** fin 2024



**2 819 milliards €**

de placements au 31/12/2025



**19 %** en obligations souveraines

*Après mise en transparence des OPC*



**27 %** en obligations du secteur financier

*Après mise en transparence des OPC*



**10 %** en obligations de sociétés non financières

*Après mise en transparence des OPC*



ACTIVITE VIE



**+10,2 %** de primes en affaires directes entre 2024 et 2025



**+6,4 Md€** de collecte nette sur les supports en euros en 2025

**+5,9 Md€** au T1 2026



**+37,6 Md€** de collecte nette sur les supports en UC en 2025

**+14 Md€** au T1 2026



ACTIVITE  
NON VIE



**+5,6 %** de primes en affaires directes entre 2024 et 2025



**95,3 %** : Ratio combiné net non vie à fin 2025

# Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises et sinistres en assurance-vie, en milliards d'euros

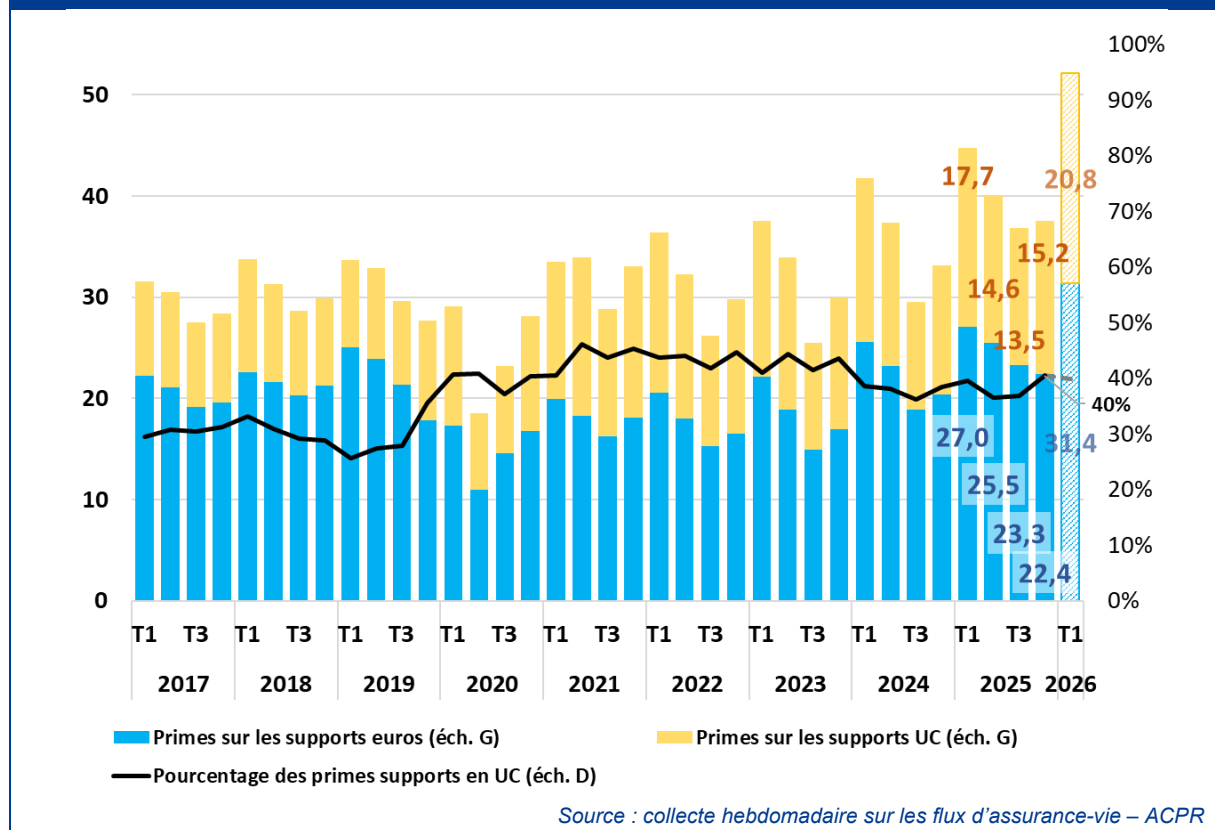
	2024	2025	Taux de croissance 2025 / 2024
<b>Primes vie</b>			
Affaires directes	182,3	200,8	+10.2%
Brutes	217	220	+1.5%
<b>Sinistres Vie</b>			
Affaires directes	154,4	147,3	-4.6%
Bruts	177,8	167,8	-5.6%

*Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2. Activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès et épargne retraite, contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).*

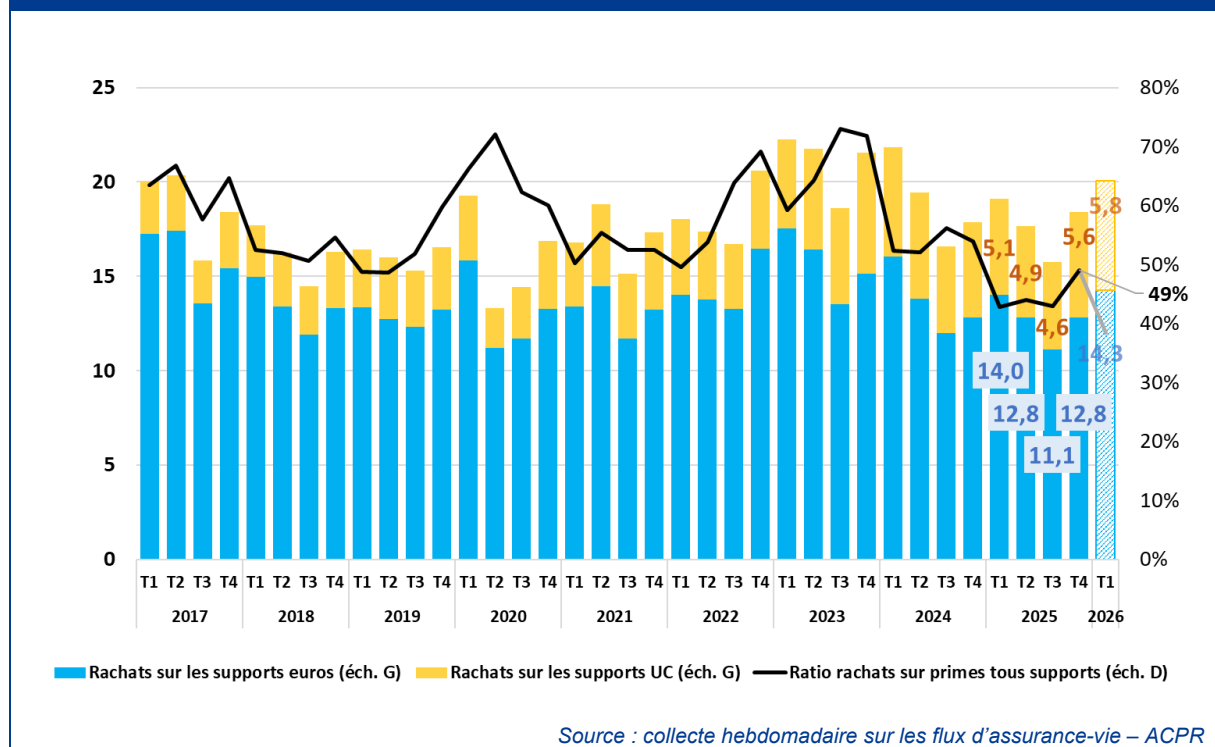
Source : ACPR

## 2. Flux nets en assurance-vie et épargne retraite

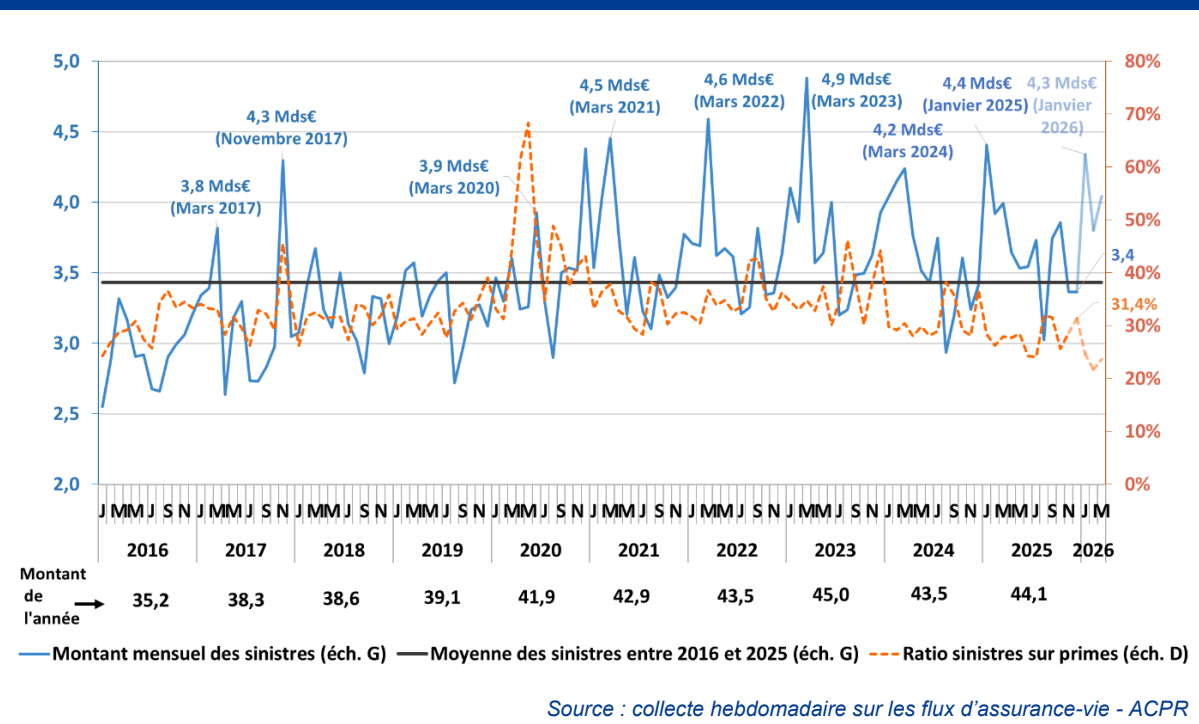
**Graphique 1 Collecte brute trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros**



**Graphique 2 Rachats trimestriels des contrats rachetables, en milliards d'euros**

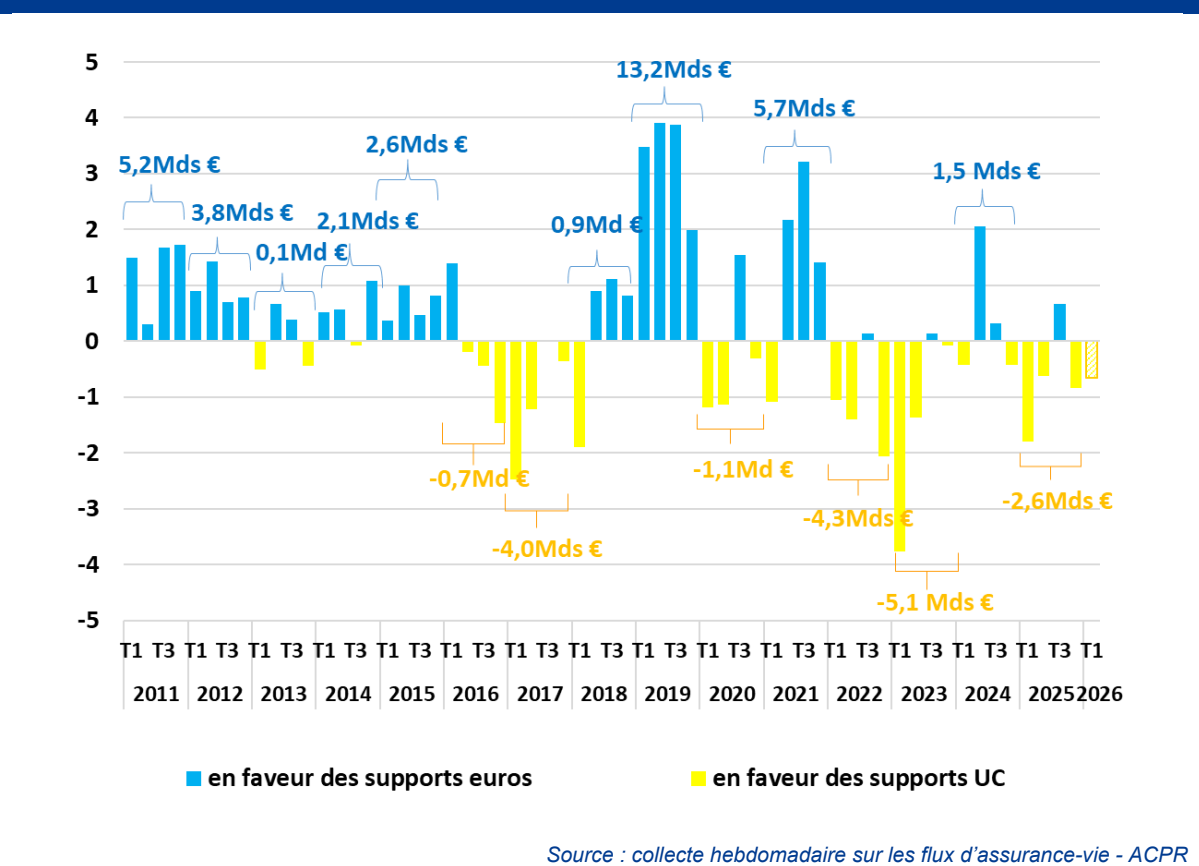


**Graphique 3 Montant mensuel des sinistres des contrats rachetables, en milliards d'euros**



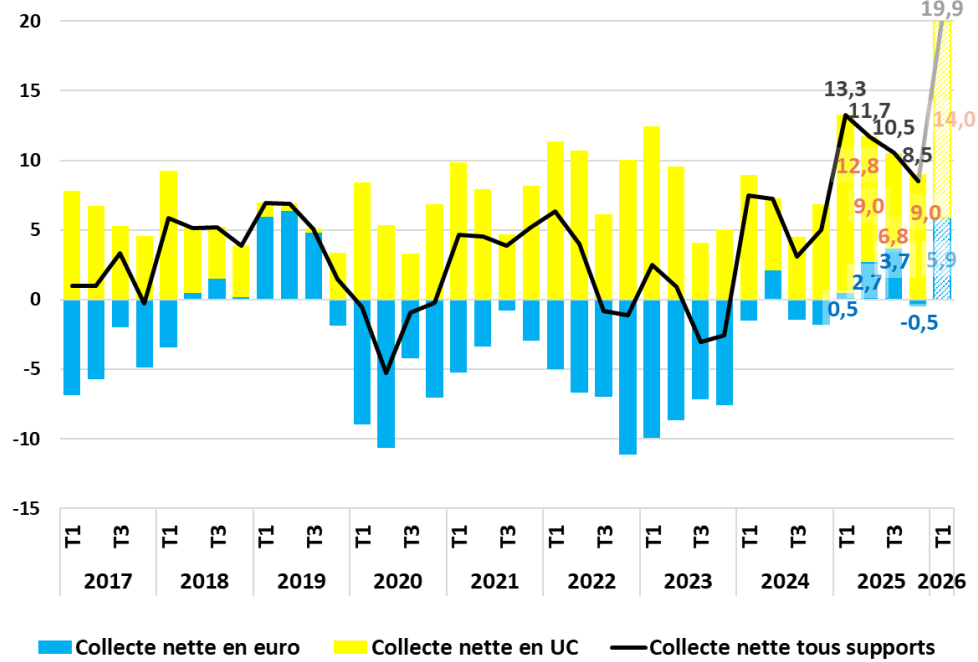
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels, en milliards d'euros**



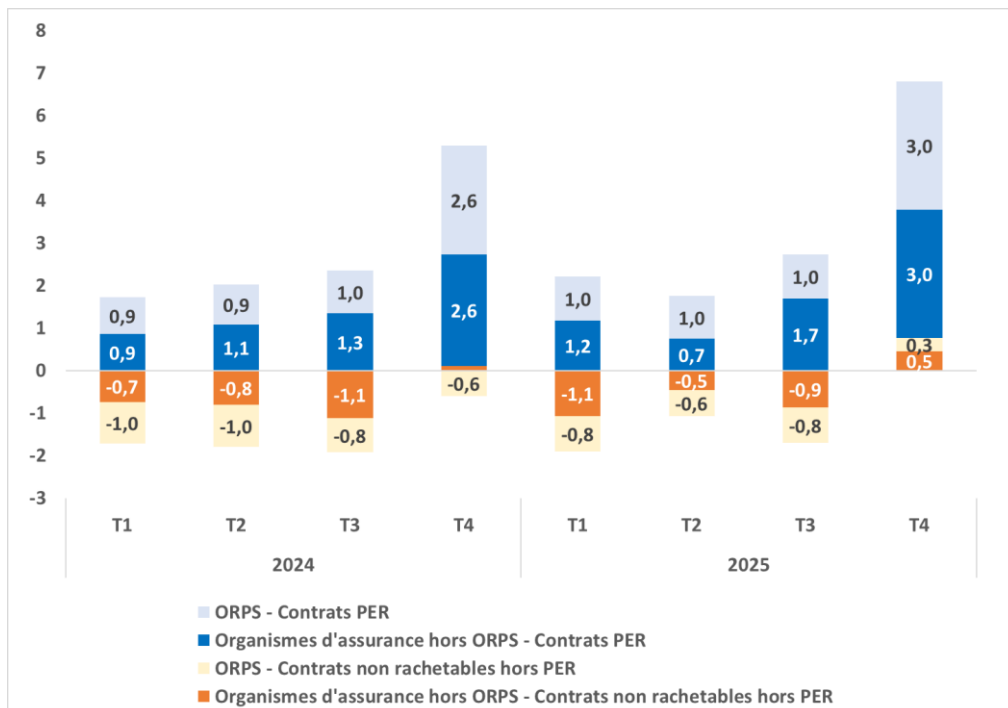
Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 5 Collecte nette trimestrielle des contrats rachetables, en milliards d'euros**



Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 6 Collecte nette trimestrielle des contrats non rachetables, en milliards d'euros**



Source : collecte trimestrielle sur les flux d'assurance-vie et d'épargne retraite - ACPR

### 3. Activité non-vie

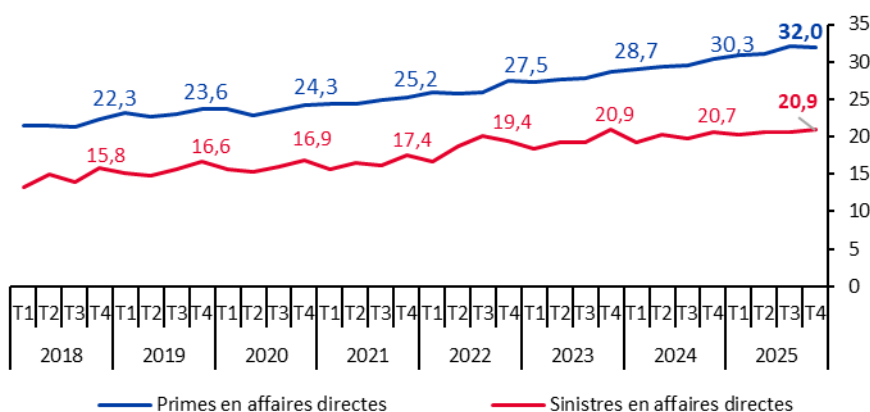
**Tableau 2 Primes acquises et sinistres en assurance non-vie, en milliards d'euros**

	2024	2025	Taux de croissance 2025 / 2024
<b>Primes non-vie</b>			
Affaires directes	136,4	144,1	+5.6%
Brutes	178,4	187,9	+5.3%
<b>Sinistres non-vie</b>			
Affaires directes	93,5	94,8	+1.4%
Bruts	121,1	121,3	+0.2%

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

**Graphique 7 Évolution des primes acquises et des sinistres en affaires directes, en milliards d'euros**



Source : ACPR

**Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros**

	Primes acquises en affaires directes			
	2024	2025	Variation 2025 / 2024	
Assurance maladie	8 801	8 690	-111	-1%
Rentes Santé non vie	1 151	774	-377	-33%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>9 953</b>	<b>9 464</b>	<b>-489</b>	<b>-5%</b>
Frais médicaux	44 424	46 729	+2305	+5%
Protection du revenu	14 436	15 104	+668	+5%
Indemnisation des travailleurs	342	359	+18	+5%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>59 202</b>	<b>62 193</b>	<b>+2990</b>	<b>+5%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	27540	29489	+1949	+7%
Incendie et dommages aux biens	25 534	27 628	+2094	+8%
Responsabilité Civile (= RC) générale	10 371	10 339	-32	-0%
Pertes pécuniaires diverses	4 047	4 207	+160	+4%
Assistance	3 892	4 186	+294	+8%
Protection juridique	2 392	2 506	+114	+5%
Assurance-crédit et cautionnement	2 153	2 201	+48	+2%
Assurance marit., aér. et transport	1 241	1 327	+87	+7%
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>77 169</b>	<b>81 884</b>	<b>+4715</b>	<b>+6%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : La baisse significative des rentes santé non vie est principalement imputable à des reclassements de primes dans une autre ligne d'activité.

Source : ACPR

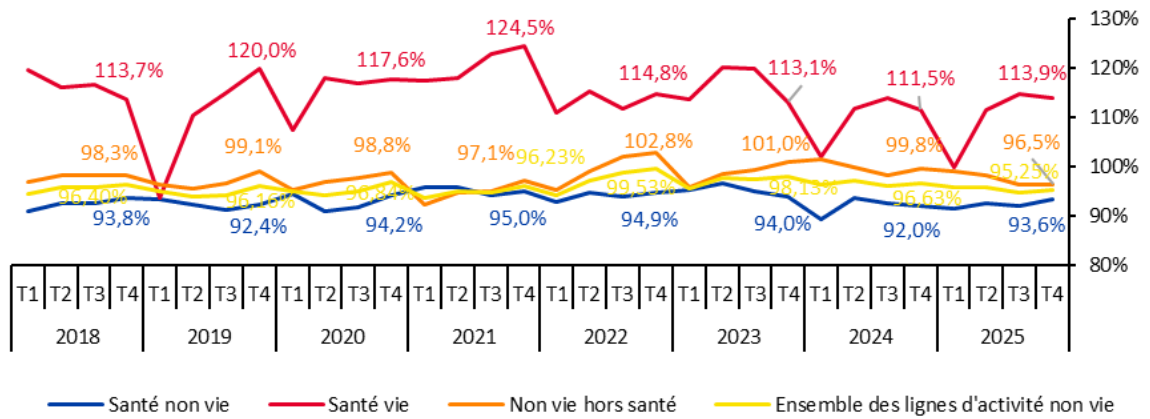
**Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activité de l'assurance non-vie, en millions d'euros**

	Sinistres en affaires directes			
	2024	2025	Variation 2025 / 2024	
Assurance maladie	5 568	5 618	+49	+1%
Rentes Santé non vie	2 832	2 523	-309	-11%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>8 400</b>	<b>8 140</b>	<b>-260</b>	<b>-3%</b>
Frais médicaux	35 478	36 478	+1000	+3%
Protection du revenu	7 939	8 565	+627	+8%
Indemnisation des travailleurs	240	230	-10	-4%
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>43 657</b>	<b>45 274</b>	<b>+1617</b>	<b>+4%</b>
Assurance auto (RC + dommages)	20255	22212	+1957	+10%
Incendie et dommages aux biens	15 976	14 538	-1438	-9%
Responsabilité Civile (= RC) générale	7 982	7 397	-586	-7%
Pertes pécuniaires diverses	1 310	1 227	-83	-6%
Assistance	2 085	2 196	+111	+5%
Protection juridique	704	693	-11	-2%
Assurance-crédit et cautionnement	679	626	-53	-8%
Assurance marit., aér. et transport	835	609	-226	-27%
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>49 826</b>	<b>49 498</b>	<b>-328</b>	<b>-1%</b>

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

**Graphique 8 Ratios combinés**



**Notes :**

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Ratios nets de la réassurance.

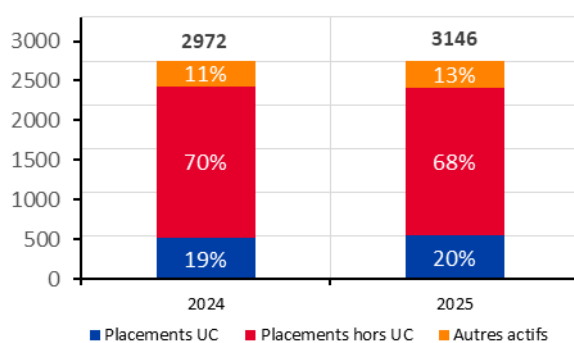
Source : ACPR

# Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Structure du bilan

### 1.1 Composition de l'actif

Graphique 9 Composition de l'actif (en milliards d'euros et en % de l'actif)



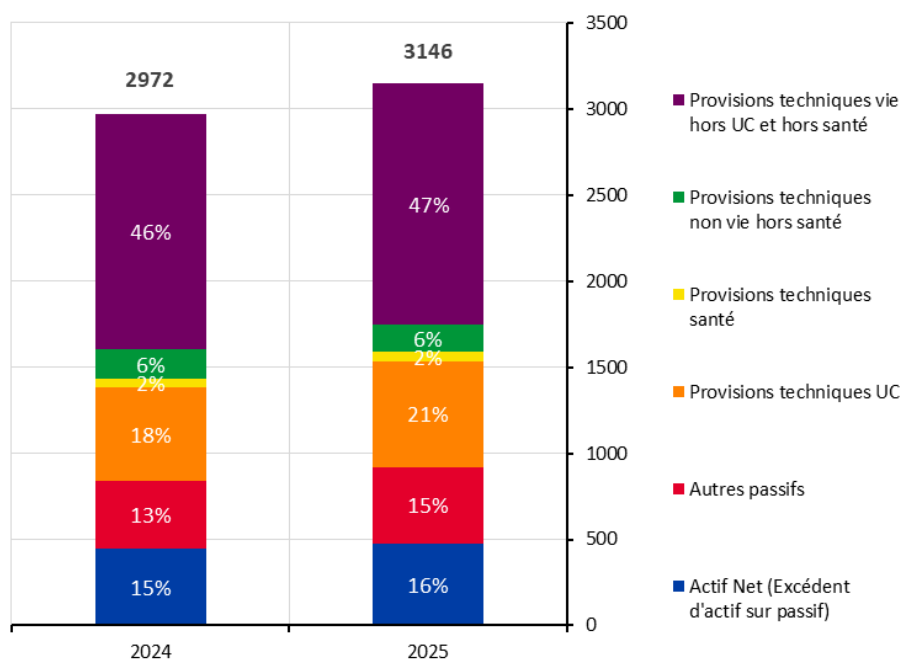
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Notes : La catégorie « Autres actifs » rassemble les actifs du bilan ne correspondant pas à des placements (immobilisations incorporelles, actifs d'impôts différés, immobilisations corporelles détenues pour usage propre, montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, etc).

Source : ACPR

## 1.2 Composition du passif

**Graphique 10 Composition du passif (en milliards d'euros et en % du passif)**



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

## 2. Provisions techniques

**Tableau 5 Provisions techniques (PT) par type d'activité (en milliards d'euros et en % du total de bilan)**

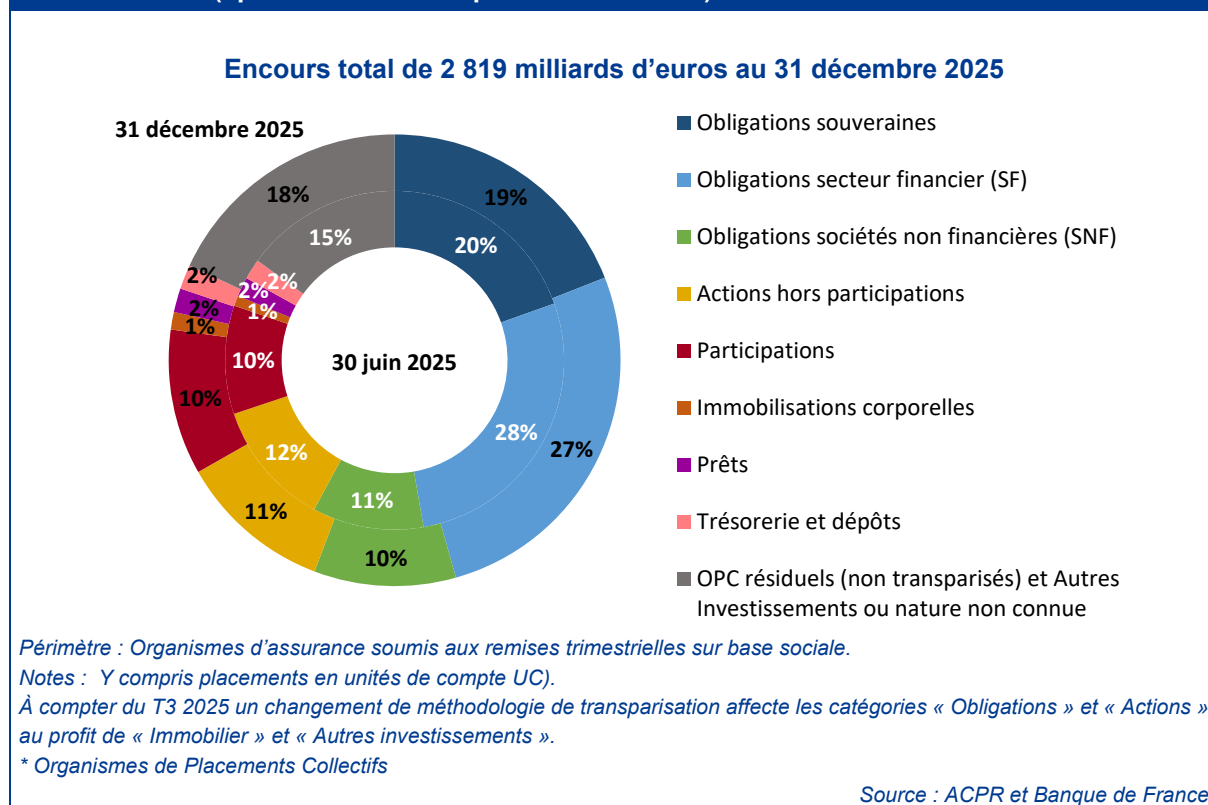
Provisions techniques Ratio PT / Total Bilan	2024	2025
Activité non vie ( hors santé )	<b>166</b> 5,6%	<b>164</b> 5,2%
Activité vie ( hors UC et hors santé)	<b>1370</b> 46%	<b>1395</b> 44%
Activité santé	<b>98</b> 3,3%	<b>99</b> 3,1%
Activité en unité de compte	<b>545</b> 18,3%	<b>614</b> 19,5%
<b>Total Bilan</b>	<b>2972</b>	<b>3146</b>

Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

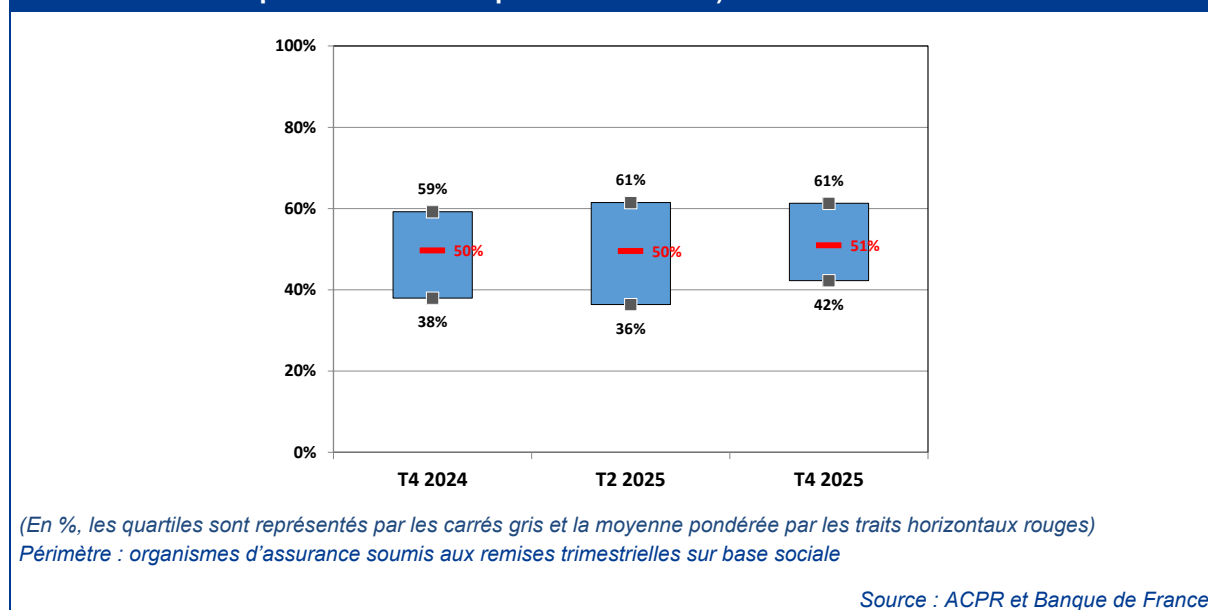
Source : ACPR

### 3. Placements

**Graphique 11 Structure de placements des assureurs fin juin 2025 et fin décembre 2025 (après mise en transparence des OPC\*)**



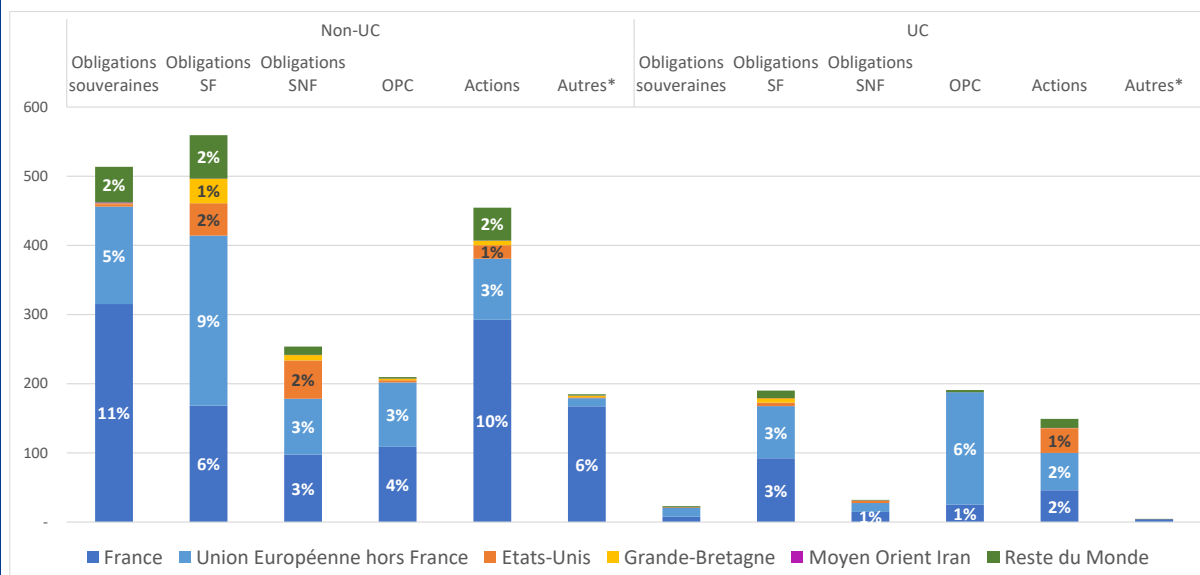
**Graphique 12 Part des actifs liquides (HQLA) dans le portefeuille des assureurs-vie<sup>7</sup> (hors UC et après mise en transparence des OPC)**



<sup>7</sup> Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – *liquidity coverage ratio*) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - *high quality liquid assets*) non grevés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

#### 4. Focus : Répartition des placements par zones géographiques et notation de la dette souveraine française

**Graphique 13 Expositions géographiques des placements des assureurs en milliards d'euros fin décembre 2025 (après mise en transparence des OPC en % des placements)**

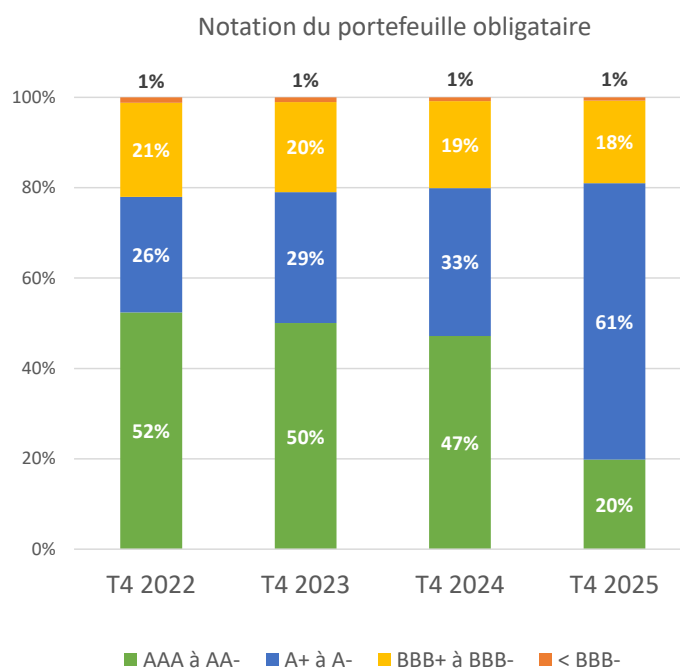


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* Autres investissements

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 14 Répartition du portefeuille obligataire par notation**

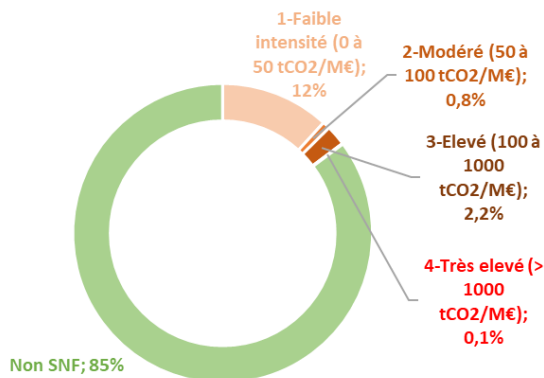


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Source : ACPR et Banque de France

## 5. Focus : L'exposition au secteur de l'énergie et au crédit privé

Graphique 15 Exposition aux sociétés non financières à forte intensité carbone

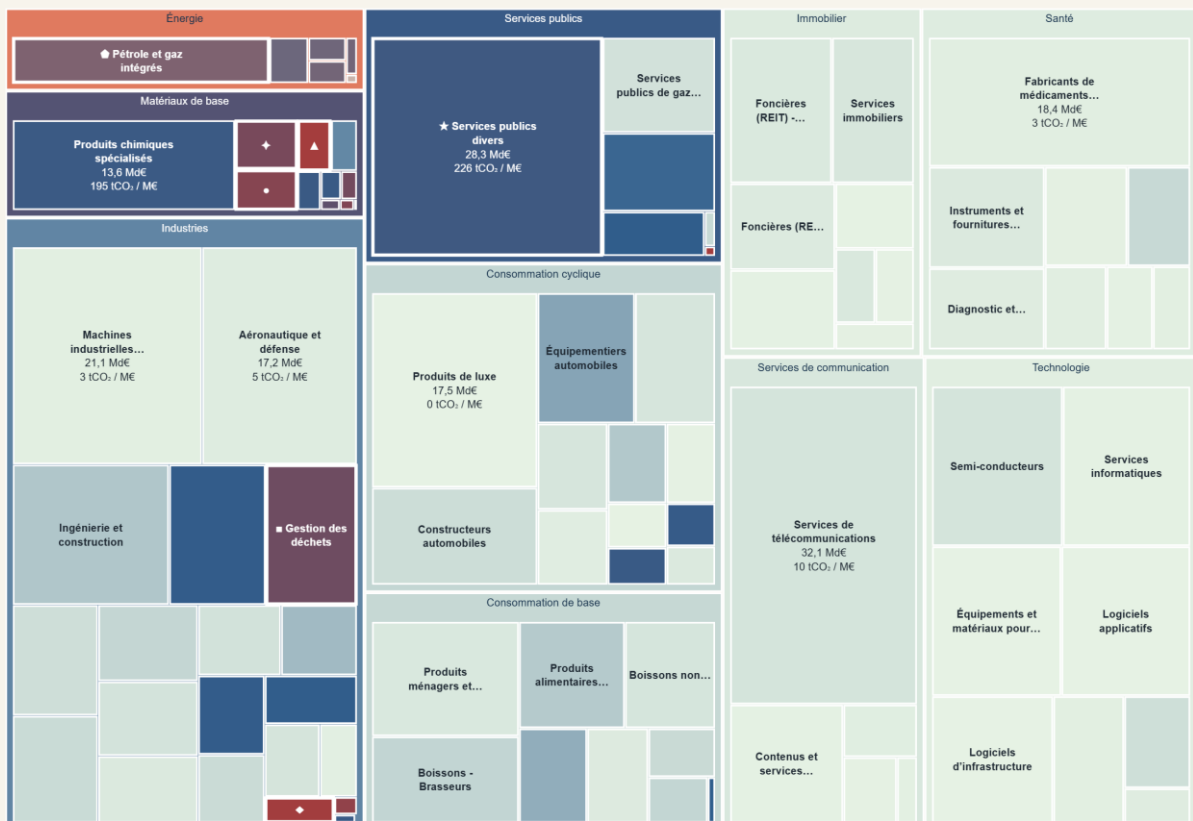


### Exposition du marché par secteur et industrie

Surface proportionnelle aux encours — couleur selon l'intensité carbone moyenne pondérée



Échelle couleur — Intensité carbone : 0 ■ 100 ■ 1000+ tCO<sub>2</sub> / M€ ■ secteur mis en avant : Énergie



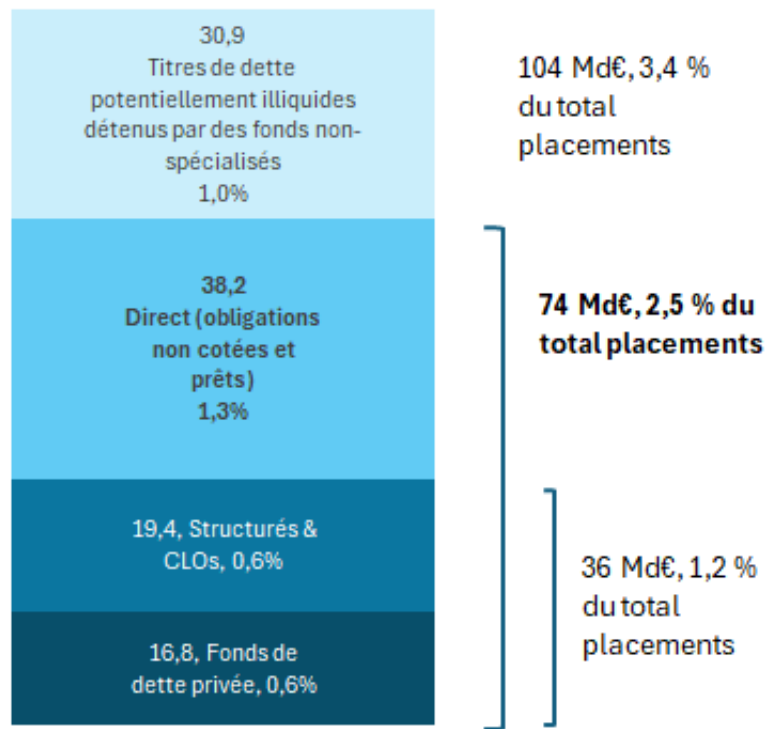
Source : portefeuille marché — calculs internes

Encours total visualisé : 452 Md€

Périmètre : en % du total des placements des organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

## Graphique 16 Exposition au crédit privé

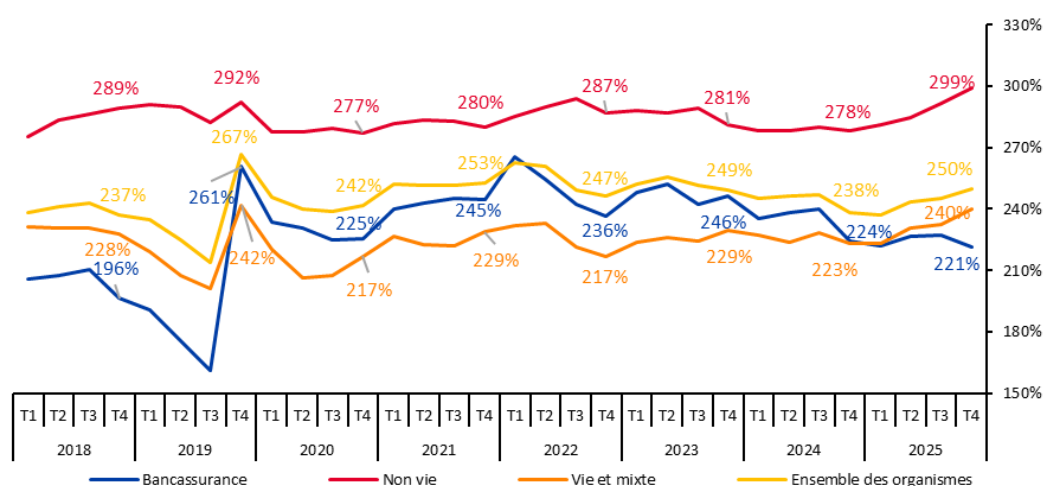


Source : ACPR et Banque de France

# Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 17 Taux de couverture du CSR par type d'organisme

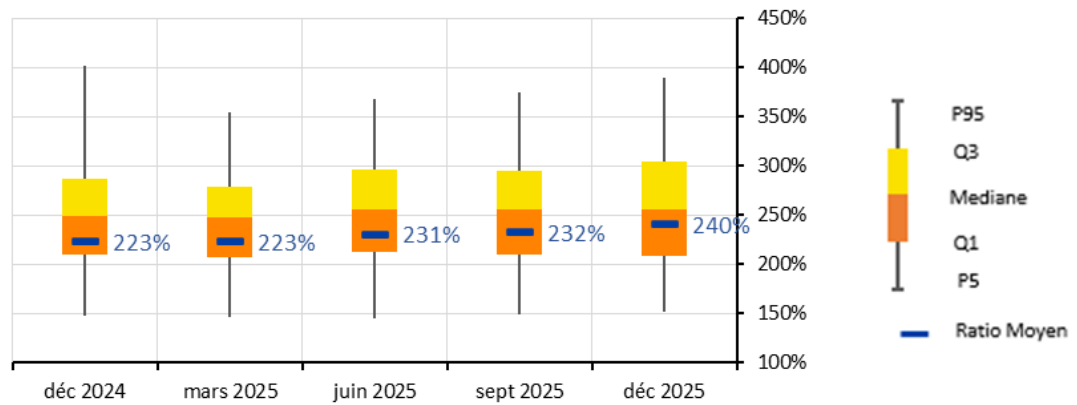


**Notes :**

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques
- Les taux de couverture du CSR sont différents des chiffres clés car ils sont calculés par type d'organisme avec une distinction bancassureurs.

Source : ACPR

**Graphique 18 Taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes, hors bancassureurs**



Source : ACPR

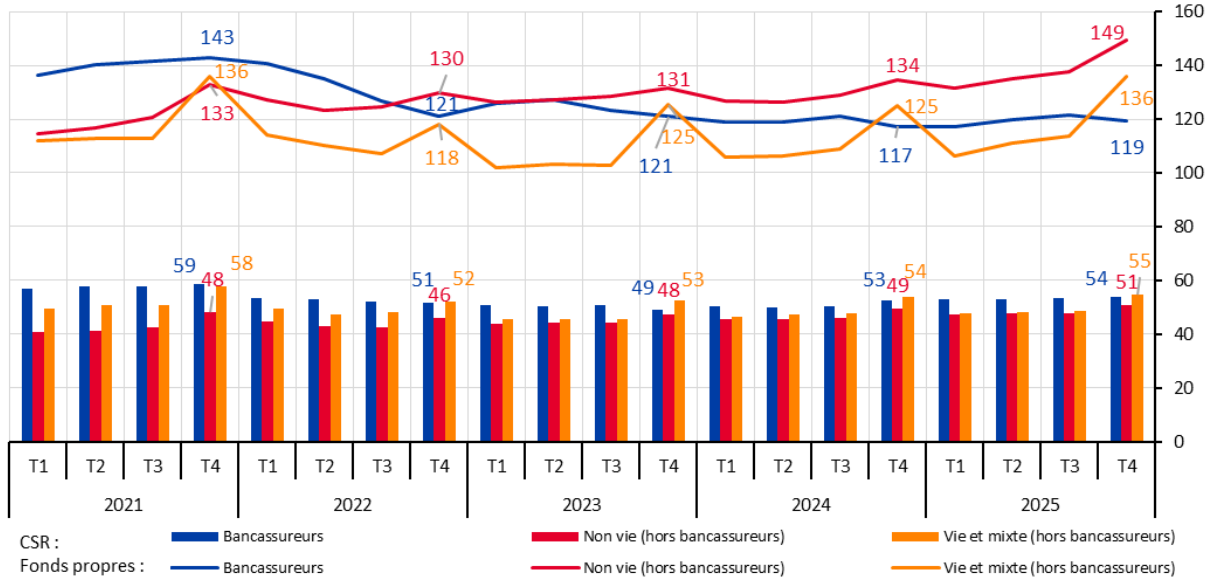
**Graphique 19 Taux de couverture du CSR des organismes non-vie, hors bancassureurs**



Source : ACPR

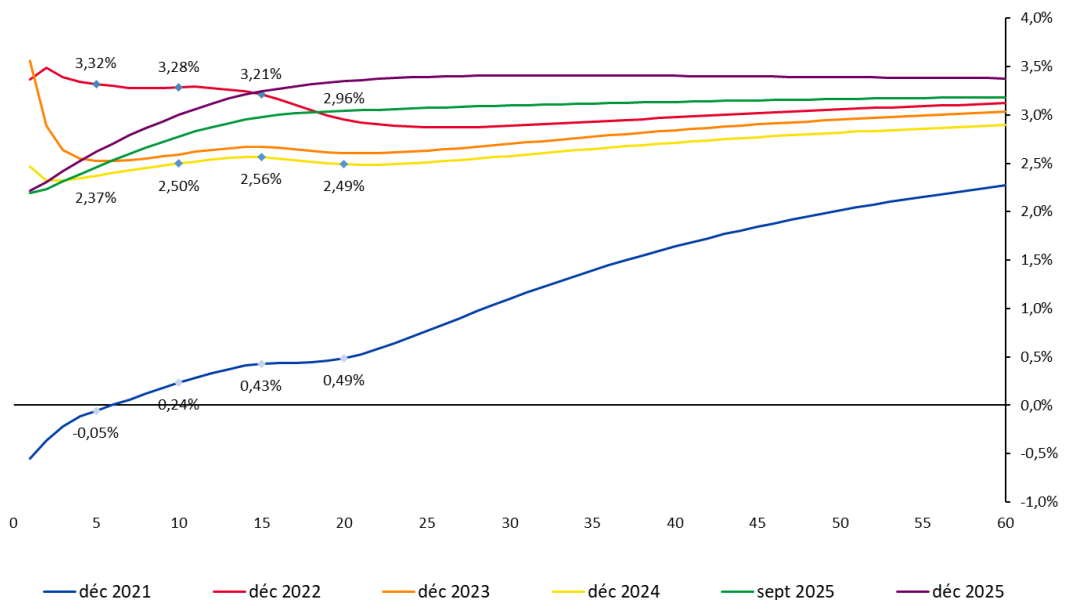
## 2. Évolution des fonds propres et du capital de solvabilité requis selon le type d'organisme

**Graphique 20 Évolution des fonds propres et du CSR selon le type d'organisme de la population trimestrielle, en milliards d'euros– 2021 T4 = 100**



Source : ACPR

**Graphique 21 Courbe des taux sans risque**



Source : EIOPA

## Glossaire

**Affaires directes en France :** Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

**CSR :** Capital de solvabilité requis.

**OPC :** Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

**PT :** Provisions techniques

**Ratio combiné :** rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 1 lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

**Réassurance proportionnelle :** la réassurance proportionnelle est un type de contrat de réassurance dans lequel l'assureur cède une partie proportionnelle de ses risques à un réassureur. Cela signifie que le réassureur partage à la fois les primes et les sinistres selon un pourcentage convenu à l'avance.

**Réassurance non proportionnelle :** la réassurance non proportionnelle est un type de réassurance dans lequel le réassureur intervient uniquement lorsque les pertes dépassent un certain seuil, appelé franchise ou retenue. Contrairement à la réassurance proportionnelle, il ne partage pas les primes et sinistres de manière fixe, mais couvre les excédents de pertes.

**UC :** Unités de compte.



## Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France en 2025. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

L'analyse des flux nets en assurance-vie et épargne retraite (section 2 du document) s'appuie quant à elle sur les données remises dans le cadre de la collecte prudentielle des flux d'assurance-vie et d'épargne retraite par les organismes soumis à la collecte. Concernant les données des contrats rachetables, les données de l'étude à partir de la semaine 23 de l'année 2024 correspondent à celles remises dans le cadre de la nouvelle instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024, abrogeant et remplaçant l'instruction n°2013-I-15 du 12 novembre 2013, modifiée par l'instruction n°2017-I-18 du 12 octobre 2017. Les données de l'étude des contrats non rachetables se basent sur la nouvelle instruction. L'étude s'appuie sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.